



2022 - 376

Bras, le 13 octobre 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 13 octobre 2022 par laquelle Monsieur BOISSON Fabrice sollicite l'autorisation de stationner un véhicule pour procéder à la livraison de matériaux au n°34 de la rue Jean-Jaurès à BRAS (Var) par l'entreprise EGPS-CANTARELLI Serge sise 223 avenue d'Estienne d'Orves, 83500 LA SEYNE-SUR-MER, le lundi 17 octobre et le mardi 18 octobre 2022,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion d'une livraison de matériaux pour le compte de Monsieur BOISSON Fabrice, le lundi 17 octobre et le mardi 18 octobre 2022 de 09h00 à 18h00,

ARRÊTE

Art.1 : Le lundi 17 octobre et le mardi 18 octobre 2022 de 09h00 à 18h00, un véhicule de livraison de matériaux sera autorisé à se stationner à hauteur du n°34 de la rue Jean-Jaurès.

Ce véhicule ne devra pas entraver la circulation pour laisser le passage à tous les autres véhicules dont les gros gabarits.

Art.2 : L'entreprise EGPS-CANTARELLI se chargera de la signalisation du véhicule.

Art.3 : L'entreprise EGPS-CANTARELLI sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Art.4 : Les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise « EGPS-CANTARELLI »
- Monsieur BOISSON Fabrice
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité